

CAI
EASS
DJIR
V.12
1990
DOCS

Le Bulletin du désarmement

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA
1990
REPRODUCTION PERMISE PAR LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTRE

Un exposé des activités du Canada en matière de contrôle des armements et de désarmement

Numéro 12 - Hiver 1989/90

Dans ce numéro

"Ciels ouverts": Le Canada accueille une importante conférence 1

Pourquoi un régime de libre survol? 2

Chronique "Ciels ouverts" 3

Symposium sur la vérification du régime "Ciels ouverts" 5

Téledétection aérienne vs téledétection spatiale 6

Le Canada et la Hongrie mettent à l'essai le régime de libre survol 7

Les coulisses de la Conférence 8

"Ciels ouverts": Éléments de base 10

Arrêté de situation sur les FCE 12

Progrès à la Première Commission de l'AGNU 13

Désarmement: Déclarations récentes 14

Résolutions adoptées à la 44^e session de l'AGNU 15

La neutralité armée en action 17

Symposium sur "L'espace sans armes" 18

Prévision 18

Accord canado-soviétique sur la prévention des incidents en mer 18

Point de mire 19

Fonds pour le désarmement 20

'Ciels ouverts'

Le Canada accueille une importante conférence

Du 12 au 28 février, le Canada accueillera ses 15 alliés de l'OTAN et les sept pays membres du Pacte de Varsovie pour la négociation d'un accord prévoyant le survol régulier des territoires respectifs des pays d'une alliance par des appareils de surveillance non armés appartenant à des pays de l'autre alliance.

Le concept "Ciels ouverts", comme on l'appelle, n'est pas en soi une proposition visant à contrôler les armements. Un accord de libre survol des territoires n'aura pas pour effet direct de limiter ou de réduire les armements, quels qu'ils soient. C'est plutôt une mesure de confiance. Son but est d'accroître de part et d'autre la transparence des activités militaires et donc de renforcer le climat de coopération qui s'établit actuellement entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie et à accroître le sentiment de sécurité de tous les États parties.

Bien que négocié séparément des autres accords de contrôle des armements, cet arrangement devrait contribuer substantiellement à la vérification de toute une série d'accords existants et futurs dans ce domaine. En fait, le Canada est d'avis qu'un accord de libre survol serait un complément utile aux méthodes de vérification qui seront éventuellement convenues dans un traité sur la réduction des forces armées conventionnelles en Europe.

Le gouvernement est en faveur d'un accord général, avec le moins de restrictions possible. Même si l'accord original est négocié entre les pays de l'OTAN et les pays du Pacte de Varsovie, rien ne devrait en principe empêcher d'autres États européens d'y devenir parties par la suite.

La Conférence "Ciels ouverts", qui se tiendra à Ottawa, comportera deux parties: du 12 au 14 février, une session ministérielle à laquelle assisteront les ministres des Affaires étrangères des 23 pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie réunis; et du 15 au 28 février, une

Le Bulletin du désarmement, publié périodiquement par la Direction du contrôle des armements et du désarmement, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, a pour but d'informer le public canadien au sujet des questions touchant le contrôle des armements et le désarmement. Pour faire inscrire votre nom sur notre liste d'envoi ou pour obtenir des copies supplémentaires, veuillez adresser vos demandes comme suit:
Rédacteur en chef, Le Bulletin du désarmement
Direction du contrôle des armements et du désarmement
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
125, promenade Sussex
Ottawa, Ontario
K1A 0G2
This publication is also available in English..

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada
Canada